

DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

NOM et Prénoms

Résidence du parent (mère/père)
ou de l'époux(se)

Messagerie

Téléphone fixe

Téléphone portable

Rayer les motifs non concernés.

Autre motif

Je soussigné(e).....

demeurant à.....

.....

.....

..... @

.....

.....

sollicite la délivrance de second livret de famille, établi conformément aux informations ci-après, pour le motif suivant :

- perte, vol, destruction ou détérioration du premier livret,
- changement dans la filiation ou dans les noms ou prénoms des personnes qui figurent au livret.
- parent dépourvu de livret en cas de divorce ou de séparation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et à la page suivante sont exacts et complets.

(L'usage d'un livret de famille inexact ou incomplet est passible de poursuites pénales.)

A Paris, le

(signature)

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

INFORMATIONS

à fournir à l'appui d'une demande de second livret de famille .

ENTRE

État civil du Parent (Mère/Père) ou de l'époux(se) (1)
NOM :
Prénoms :
Né(e) le :
à :
(2) :
Nationalité :

État civil du Parent (Mère/Père) ou de l'époux(se) (1)
NOM :
Prénoms :
Né(e) le :
à :
(2) :
Nationalité :

Mariage contracté à la mairie de le (3)

ENFANTS

1° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

5° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

2° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

6° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

3° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

7° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

4° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

8° Nom :
Prénoms :
né(e) le :
à :
(2).....
Nationalité :

Je soussigné(e) demeurant
certifie que les renseignements d'état civil ci-dessus sont exacts et complets.

À le
(signature)

NOTA - Le livret de famille est constitué de la réunion :

- des extraits de l'acte de mariage des époux(es) ou des actes de naissance des parents et éventuellement des actes de décès des époux(es) ou parents,
- des extraits des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs,
- des mentions de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées.

L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite des changements intervenus engage la responsabilité des époux(es) qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Rayer la mention inutile

(2) Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu du décès.

(3) Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.